

République Française

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE CAMBRAI

CANTON
DE CAMBRAI

SÉANCE ORDINAIRE

COMMUNE D'HAYNECOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 13 juillet à 18 h 30

Le conseil Municipal s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bernard HUREZ conformément à sa convocation en date du 7 juillet 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 10

Quorum : 6

Etaient présents: Jean-Marc BÉZÉ – Guillaume BOHACZ – Myriam DELVALLÉE-MENARD – Laurent DUPRIEZ – Bernard HUREZ – Caroline SOLIGNAT-KOLLIKER.

Etaient absents excusés : Thierry LEMAIRE – Emma PORTIER – Laëtitia SOUFFLET – Elisa POULAIN.

Procuration : Monsieur Thierry LEMAIRE à Madame Myriam DELVALLÉE-MENARD.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Mme Myriam DELVALLÉE-MENARD.

20230713-01

DÉCISION RELATIVE AUX BONS D'ACHATS SCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune attribue depuis de nombreuses années, un bon d'achats scolaires aux enfants qui font leur entrée en 6^{ème} et jusqu'à l'âge de 16 ans révolus.

L'année dernière, le conseil municipal avait maintenu ce bon à 80 €, en raison de l'augmentation de coût de la vie et laisser le choix entre Majuscule, le Furet du Nord et Bureau Vallée.

Monsieur le Maire propose de maintenir le bon d'achats scolaires à 80 €, pour cette année et les années à venir, en raison de l'inflation élevée, afin d'aider les administrés à faire à la hausse des prix des fournitures scolaires et de laisser le choix entre Majuscule, le Furet du Nord et Bureau Vallée, pour son utilisation.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux décident, à l'unanimité, de renouveler l'octroi d'un bon d'achats scolaires pour un montant de 80 euros, pour cette année et les années à venir, aux enfants qui font leur entrée en 6^{ème} et jusqu'à 16 ans révolus et de laisser le choix entre Majuscule, le Furet du Nord et Bureau Vallée, pour son utilisation.

Les crédits, sont prévus au budget primitif 2023 et seront prévus aux budgets des années suivantes, au chapitre 67.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits
Pour extrait conforme

La Secrétaire,
Myriam DELVALLÉE

Le Maire,
Bernard HUREZ.